



PAC

PORTER A CONNAISSANCE

FICHE n° 1

La France connaît une pénurie de logements qui concerne de nombreuses régions, frappant plus particulièrement les ménages à revenus modestes ou moyens. C'est pourquoi notre pays est actuellement engagé dans un vaste programme de rattrapage.

Globalement, il faut aujourd'hui construire plus de 400 000 logements par an en France, soit 4 millions de logements sur 10 ans pour un parc actuel évalué à un peu plus de 30 millions d'unités. Les auteurs des documents d'urbanisme, en ce qu'ils décident où l'on va construire demain et dans quelles proportions, ont ici une responsabilité essentielle.

Outre la construction de logements en nombre suffisant, il leur revient de prendre en compte l'objectif de maîtrise de la circulation automobile au nom de la lutte contre le réchauffement climatique et la ségrégation résidentielle que l'usage généralisé de la voiture favorise.

C'est pourquoi il importe de comprendre qu'à rebours de la tendance actuelle à la construction dans le périurbain lointain, le développement de l'offre de logements devra porter prioritairement dans les communes proches du cœur des agglomérations existantes. De manière générale, les principes suivants peuvent être rappelés :

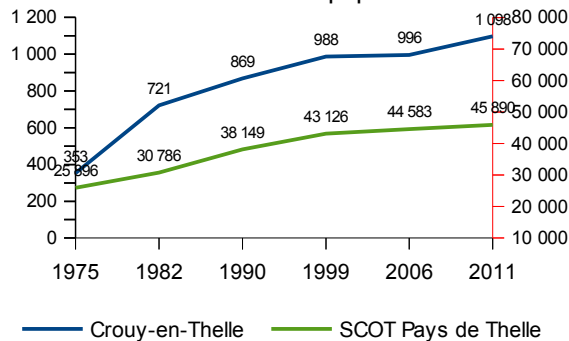
- ✓ prévoir l'ouverture à l'urbanisation de surfaces suffisantes, en adéquation avec un objectif de production de logements,
- ✓ adopter des règles de gestion des densités (coefficient d'occupation des sols, taille minimale des parcelles, etc.) et des formes urbaines (hauteur des constructions, implantation sur la parcelle, etc) à la fois simples, claires et adaptées à l'objectif de construction de logements en nombre suffisants,
- ✓ prohiber toute disposition réglementaire faisant obstacle par principe à l'implantation de logements sociaux.

Croissance démographique

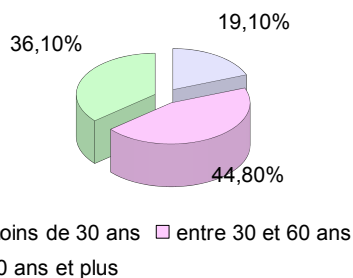
En 2011, la population comptait 1 098 habitants.

La population a fortement augmenté de 211,05 % entre 1975 et 2011 soit 745 habitants de plus. Le taux de variation annuel moyen entre 2006 et 2011 est de 1,96 %, il est le fait d'un mouvement naturel positif de 0,42 % et d'un solde migratoire positif de 1,54 %.

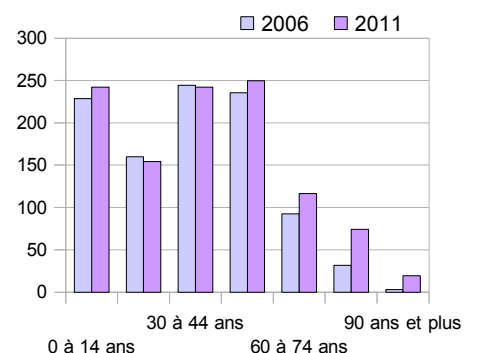
Evolution de la population



Dans la commune de Crouy-en-Thelle, la répartition de la population est la suivante :



La pyramide des âges



LE LOGEMENT

Composition du parc de logement

	2011	2006	1999	1990	1982
Nombre total de logements	397	363	343	280	256
Résidences principales	385	348	322	255	196
Résidences secondaires et logements occasionnels	5	5	9	14	32
Logements vacants	7	10	12	11	28

Taille moyenne des ménages

	2011	1999	1990	1982
Taux d'occupation	2,85	3,07	3,41	3,68

Calcul du « point mort »

Le « point mort » exprime le nombre de logements nécessaires, dans le contexte de desserrement de la taille des ménages. Il traduit la diminution de la taille des ménages due à des causes sociologiques (augmentation des familles mono-parentales, allongement de la durée de vie, accroissement du célibat géographique pour cause de mobilité professionnelle, etc...), en nombre de logements nécessaires pour assurer le maintien de la population à un niveau constant.

Ainsi pour loger les 988 habitants de 1999 en 2011, il fallait 347 logements (population de 1999/taux d'occupation en 2011), soit 25 résidences principales de plus, à population égale, qu'en 1999 (347-322). Concrètement, sur les 63 nouvelles résidences principales créées entre 1999 et 2011 (385-322), près de 40 % ont contribué au maintien de la population à son niveau initial. C'est pourquoi, tout scénario de croissance démographique retenu par la commune devra intégrer l'existence de ce « point mort » dans le chiffrage des besoins en nouveaux logements.

Indice de construction sur la commune

L'indice de construction (IdC) indique le nombre de logements construits pour 1 000 habitants. Sur la base de la population en 2011, l'indice de construction est le suivant sur la commune ces dix dernières années.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
IdC	2,73	0,91	7,29	67,4	87,43	0,91	4,55	0,91	5,46	0

Cet indice s'élève donc en moyenne à 17,76, ce qui est un taux très élevé pour la période 2004-2013 et qui traduit un renouvellement du parc largement suffisant.

Caractéristiques du parc de logements

Quelques données sur les résidences principales *(entre parenthèses la comparaison avec la Communauté de Commune du Pays de Thelle)* :

- 92,8 % sont des maisons individuelles ou des fermes et 7,2 % des logements collectifs (83,8 % et 16,2 %) ;
- 82,5 % sont occupées par leurs propriétaires (73,4 %) ;
- 16,5 % sont locataires (24,7%) ;
- 1 % sont logés gratuitement (1,9%) ;
- 98,4 % de locataires sont des logements du parc privé (53,8%) ;
- 1,6 % de locataires sont des logements du parc public(46,2%) ;
- 93,5 % sont des logements de trois pièces et plus (90,2 %) ;
- 96,9 % sont classées « tout confort », car équipées du chauffage central, d'une baignoire ou d'une douche et des WC intérieurs (97,4 %) ;
- 19,6 % ont été construites avant 1946 (30,3 %) ;
- 26,2 % ont été construites entre 1991 et 2008 (19,3%).